

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2021

Convocation du 29 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le 6 décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Cédric LOUIS, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL (arrive à 20h12), Cindy MARLIN, Rémi CADOUX, Samuel CARRET (arrive à 19h21), Catherine LALINDE

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Sandrine BUSILLET, Jean-François DUBONNET, Vincent LUYTON, Agnès MARANZONI

M. Bernard MARECHAL a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour:

- Personnel communal
 - journée de solidarité
 - organisation du temps de travail
 - recrutement de vacataires
 - contrat pour accroissement saisonnier d'activité 2022
- Participation de la commune à la Convention Territoriale Globale entre le SIVOM et la CAF
- Ecole : organisation des rythmes scolaires
- Plateforme numérique : participation au Groupement de commandes de Grand Chambéry
- Décisions modificatives
- Adoption des restes à réaliser 2021
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h15

Compte-rendu du 23 novembre 2021

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Journée de solidarité

Madame le Maire informe l'assemblée que la journée de solidarité a été fixée pendant plusieurs années par une délibération annuelle. Elle propose de prendre une délibération de principe.

Vu l'avis du comité technique en date du 18 novembre 2021 la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le

personnel de la commune à un jour de réduction du temps de travail. Elle se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures proratisée en fonction du temps de travail.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Organisation du temps de travail

Mme le Maire informe l'assemblée délibérante que les 35 heures s'appliquent dans la collectivité depuis le 01 mars 2000 mais qu'aucun texte n'a précisé vraiment les règles de fonctionnement des services.

Le comité technique paritaire a émis un avis :

- le 23 octobre 2001 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.
- le 13 février 2007 sur les horaires du personnel des services techniques et administratifs.

Mme le Maire propose donc, conformément à l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, d'organiser le temps de travail des agents de la collectivité à compter du 01 janvier 2022.

Le comité technique a émis un avis en date du 18 novembre 2021.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Recrutement de vacataires

Mme le Maire précise que la précédente délibération était valable pour l'année scolaire. La délibération proposer couvre l'année civile afin de permettre son renouvellement chaque début d'année, ce qui est plus simple.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Contrat pour accroissement saisonnier d'activité 2022

Mme le Maire rappelle la nécessité de recourir à un emploi saisonnier au service technique au printemps pour épauler l'employé titulaire.

Il a été envisagé le recours à une externalisation de certains travaux mais dans un souci de maintenir la qualité du service rendu à la population, l'augmentation du contrat de travail du saisonnier est à privilégier.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Recrutement d'un secrétaire de mairie

Ce point est ajouté à l'ordre du jour car Mme le Maire a reçu un courrier d'une autre collectivité qui souhaite embaucher notre agent. Mme LALINDE explique le fonctionnement en cas de mutation.

Un recrutement sera mis en place dès que possible afin de pourvoir au remplacement. Le recours à l'intérim est envisagé avant l'arrivée du nouvel agent. Le conseil autorise le Maire à procéder au recrutement.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Participation de la commune à la Convention Territoriale Globale entre le SIVOM et la CAF

Mme le Maire redonne le cadre dans lequel s'inscrit cette participation. Il s'agit surtout de poursuivre les échanges entrepris avec les autres communes de l'ex-canton et des autres communes de l'agglomération. Lorsque les discussions auront avancé et que le projet sera construit, la commune se prononcera sur son maintien ou son retrait du dispositif.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Convention Territoriale Globale (CTG) proposée par la CAF de la Savoie et autorise le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Organisation du temps scolaire sur 4 jours

La semaine de 4 jours a été mise en place sur la commune en 2017 pour une durée de 3 ans. La commune est donc amenée à faire une nouvelle demande auprès de l'académie si elle souhaite conserver cette organisation.

Après échanges lors du conseil municipal du 26 janvier 2021 il a été décidé de « maintenir les horaires actuels sous réserve de la validation par le conseil d'école. »

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

L'académie souhaite une délibération pour entériner la décision du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve l'organisation du temps d'enseignement sur 4 jours conformément aux horaires fixés ci-dessus à compter du 01 septembre 2021 pour 3 années scolaires.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Plateforme numérique : participation au Groupement de commandes de Grand Chambéry

L'agglomération de Grand Chambéry souhaite proposer à ses communes d'adhérer à une convention constitutive de groupement de commande pour l'acquisition d'une solution (CMS), sa mise en œuvre, l'hébergement, la

maintenance, le support, les formations pour le site internet de Grand Chambéry et des communes du territoire souhaitant rejoindre le groupement de commande.

Il est donc proposé à la commune d'adhérer à la convention de groupement de commandes, dont le rôle de coordonnateur, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité (09 voix). H MARECHAL est absent.

Décision modificative n°02

Mme Maire passe la parole à H MARECHAL qui vient de rejoindre l'assemblée. Il propose d'effectuer un transfert de crédits de 20 000€ afin de régler les dernières factures relatives aux travaux de restructuration et d'extension de l'école.

Adopté à l'unanimité (10 voix).

Adoption des restes à réaliser 2021

M H MARECHAL propose de reporter cette délibération au conseil municipal de janvier 2022 car nous avons encore beaucoup d'incertitudes concernant les travaux de l'école (montant des factures à recevoir, versement des subventions). Compte tenu du fait de la fermeture de la trésorerie de la Motte Servolex le 31 décembre prochain la commune doit payer les factures d'investissements 2021 avant le 14 décembre prochain.

Questions diverses

- **ONF** : Bernard Maréchal informe le conseil d'une réunion qui a eu lieu avec le représentant de l'ONF. Cet organisme gère les forêts communales et a fait part de son intention de procéder à une coupe sur un terrain dans le secteur du Tanit. Cette coupe est nécessaire mais n'engendrera pas de grosses entrées d'argent, d'autant plus qu'il faudra utiliser un câble pour accéder.

Lors de cette réunion, les élus ont demandé si l'ONF était en mesure de faire des abattages de bois en bordure de voie lorsqu'il y a nécessité de sécuriser la circulation. Une analyse et un devis seront effectués au printemps afin d'évaluer l'état sanitaire des arbres concernés.

- **Salle polyvalente** : Mme le maire et les agents techniques ont procédé à un toilettage du contrat de location de la salle polyvalente. La remise des clés est désormais effectuée par l'employé communal qui effectue un état des lieux en présence du locataire avant et après la location.

- **Réunion Plan Climat Air Energie Territoires** : M LAGUILLAUMIE évoque la réunion du 24 novembre dernier avec certains élus et intervenants du territoire concernant les économies d'énergie en matière d'éclairage public.

- **Commission animation** : il est décidé de reporter la réunion prévue en

décembre à janvier 2022.

- **Commission déchets** : Mme MARLIN indique qu'elle s'est rendue à la dernière réunion afin d'expliquer le point de vue de la commune sur la gestion des sacs déposés en dehors des conteneurs.
- **Vœux du Maire** : compte tenu du contexte sanitaire actuel les élus s'interrogent sur le maintien ou non des vœux du Maire prévus le 21 janvier prochain. A suivre !!!
- **Ecole** : compte tenu du contexte actuel un test salivaire est prévu le jeudi 09 décembre 2021.

La secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h09.



